

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande de renseignements en date du 27 juin 2000

Demandeur : FACEF et ARC

Question 7 **SCGM-20, doc. 1, p. 15, lignes 9-11**

(...et combinées à la proposition de non reconduction du service transport entre AECO et EMPRESS devraient ramener à un niveau plus raisonnable la gestion des contraintes opérationnelles de l'approvisionnement en franchise.)

Veillez expliquer en quoi le fait de ne pas reconduire le service de transport entre AECO et EMPRESS pour les clients en achats directs permettra à SCGM de *ramener à un niveau plus raisonnable la gestion des contraintes opérationnelles de l'approvisionnement en franchise.*

Réponse

Un client qui utilise le service de transport de Nova ne le fait qu'en partie seulement, le client n'a qu'un pourcentage de sa consommation au point AECO. La nomination auprès de TCPL/Nova doit nécessairement être un multiple de un (1) Gigajoule. Ce pourcentage n'était presque jamais un chiffre entier, toute modification de nomination de la part d'un client court le risque d'entraîner un déséquilibre. Il ne s'agit pas là d'un obstacle insurmontable mais plutôt d'un irritant qui se combine aux autres contraintes opérationnelles. On doit cependant insister sur le fait que ce ne sont pas les contraintes opérationnelles qui motivent la demande de ne pas reconduire le service mais bien le souci de maintenir l'équité entre les clients utilisant le gaz de réseau du Distributeur et les clients en achats directs.